

El-Hakim, Ali. A. *The Middle Eastern States and the Law of the Sea*. Syracuse (N.Y.), Syracuse University Press, 1979. 310 p.
ISBN : 0-8156-2217-1

Louise Louthood

Volume 12, numéro 3, 1981

L'Europe et le système monétaire international

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701263ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701263ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Louthood, L. (1981). Compte rendu de [El-Hakim, Ali. A. *The Middle Eastern States and the Law of the Sea*. Syracuse (N.Y.), Syracuse University Press, 1979. 310 p. ISBN : 0-8156-2217-1]. *Études internationales*, 12(3), 615–616.
<https://doi.org/10.7202/701263ar>

3. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Louise LOUTHOD*

BROWN, Seyom. *The Crisis of Power: An Interpretation of United States Foreign Policy during the Kissinger Years*. New York, Columbia University Press, 1979, 184 p. ISBN: 0-231-04264-7

Selon son éditeur, cette étude constitue le premier ouvrage publié qui présente un jugement nuancé sur les réalisations de Henry Kissinger en tant que conseiller spécial, auprès du président américain, sur les questions de sécurité nationale. Se situant en dehors de la polémique entre les partisans et les opposants de Kissinger, Seyom Brown affirme que si celui-ci n'a pas atteint tous les objectifs qu'il s'était fixé, il faut admettre que ces objectifs étaient plus grandioses que ceux de ses prédécesseurs et que, relativement à eux, il a sans doute accompli davantage (p. XI).

Le premier chapitre du volume fait le point sur la situation de crise caractérisant la politique étrangère américaine en 1969, c'est-à-dire au moment où Henry Kissinger accédait au poste de conseiller spécial. Le deuxième chapitre porte plus spécifiquement sur l'insuffisance de l'engagement militaire pratiqué par les États-Unis à l'endroit de l'Union soviétique. Dans le troisième chapitre, l'auteur analyse les tentatives américaines pour se retirer de l'Indochine en évitant l'humiliation. Pour compenser l'échec asiatique, les États-Unis se sont tournés vers le Moyen-Orient où ils pouvaient exercer leur puissance en favorisant le maintien de la paix et, ainsi, relever leur prestige international. Brown consacre son quatrième chapitre à l'étude de la politique étrangère américaine au Moyen-Orient durant l'ère Kissinger.

Dans le chapitre suivant, l'auteur démontre l'anachronisme de la réalpolitik d'abord appliquée par Kissinger tout en analysant la métamorphose qu'il a fait subir, de 1969 à 1976, à la politique étrangère américaine. Dans le sixième chapitre, qui est aussi la conclusion de sa recherche, Brown tente

d'évaluer l'importance de la contribution de Kissinger au développement de la politique étrangère américaine. Bien qu'il observe que la responsabilité des succès et des échecs diplomatiques américains, au cours de cette période, ne peut être attribué exclusivement au conseiller spécial, l'auteur affirme qu'une évaluation globale de la politique étrangère américaine de cette époque « est essentiellement un commentaire sur l'art de gouverner propre à Kissinger (p. 142) ».

EL-HAKIM, Ali. A. *The Middle Eastern States and the Law of the Sea*. Syracuse (N.Y.), Syracuse University Press, 1979. 310 p. ISBN: 0-8156-2217-1

L'ouvrage de Ali. A. El-Hakim est basé sur une recherche entreprise en vue d'obtenir un grade de doctorat à l'Université de Cambridge. L'intérêt du sujet, selon l'auteur, s'explique par l'importance de l'enjeu constitué par l'espace maritime du Moyen-Orient, à la fois en tant que lieu de communications internationales et en tant que réservoir de ressources naturelles.

L'étude se divise en deux parties. D'abord, El-Hakim analyse les éléments caractérisant les politiques maritimes des États du Moyen-Orient. Le premier chapitre porte sur leurs revendications juridiques. Le second observe la position des pays arabes représentés à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de mer. La deuxième partie du volume est consacrée à l'étude de questions spécifiques à la région. L'auteur se penche successivement sur les problèmes juridiques concernant les délimitations territoriales du golfe Arabique, les statuts du golfe d'Akaba et des détroits de Tiran, ainsi que les ressources de la mer Rouge.

Des documents qui illustrent la position des États du Moyen-Orient sur les questions touchant le droit de la mer sont réunis en

* Documentaliste au C.Q.R.I.

appendices. Il s'agit, entre autre, d'un tableau des revendications étatiques, d'une liste des législations nationales et des accords internationaux, de déclarations officielles et de décrets. Notons enfin qu'on a inséré au volume une bibliographie et un index.

L.L.

GREENFIELD, Jeanette. *China and the Law of the Sea, Air, and Environment*. Alphen den Rijn, Sijthoff & Noordhoff, 1979, 382 p. ISBN: 90-286-0429-4

Les aspects juridiques caractéristiques du comportement de la République populaire de Chine sur la scène internationale ont jusqu'ici été relativement peu étudiés. La recherche de Jeanette Greenfield, d'abord soutenue comme thèse de doctorat à l'Université de Cambridge, constitue donc, à priori, une contribution utile à la fois à l'étude des relations extérieures de la Chine et à celle de l'évolution globale du droit international public. Les objectifs de l'auteur peuvent se résumer ainsi: analyser les pratiques chinoises dans trois champs d'application du droit international et évaluer la contribution chinoise au développement de ces juridictions (p. XVII).

Après avoir étudié brièvement l'arrière-plan historique qui, selon elle, est nécessaire à la compréhension des attitudes chinoises contemporaines, Jeanette Greenfield divise son exposé en trois parties. Celles-ci correspondent aux domaines de juridiction internationale qu'elle a choisis de privilégier. Dans l'ordre, ce sont le droit de la mer, le droit aérien et le droit de l'environnement. En conclusion, l'auteur souligne que même si la Chine utilise quelquefois les méthodes établies, cela ne signifie nullement qu'elle accepte d'assumer tous les principes sur lesquels s'appuie le droit international actuel (p. 235).

Les documents insérés au texte en illustrent directement le contenu. Il s'agit principalement de cartes géographiques et de diagrammes. Les documents que l'auteur a jugé utiles à la compréhension globale du sujet, mais qui s'avèrent le plus souvent peu acces-

sibles, sont réunis dans des appendices qui totalisent près de cent pages. L'ouvrage comprend, par ailleurs, une imposante bibliographie, une table des cas étudiés et un index thématique.

L.L.

MORRIS, Michael A. *International Politics and the Sea: The Case of Brazil*. Boulder (Col.), Westview Press, 1979, 303 p. ISBN: 0-89158-456-0

L'ouvrage de Michael A. Morris étudie les divers aspects de la politique maritime du Brésil. Dans un premier temps, l'auteur essaie de comprendre cette politique en l'analysant dans la perspective de la politique étrangère globale de ce pays. Ensuite, il s'interroge sur les interactions entre les politiques intérieures brésiliennes et la politique maritime. Dans un troisième temps, Morris étudie l'évolution de cette politique, depuis ses origines jusqu'aux conséquences des deux premières conférences des Nations Unies sur le droit de la mer. Poursuivant cette démarche, l'auteur consacre le quatrième chapitre de son étude à la participation du Brésil à la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

Les chapitres suivants portent sur des questions plus spécifiques tels l'organisation et les fonctions de la marine de guerre brésilienne, les changements dans la hiérarchie des intérêts maritimes du Brésil, la question des ressources halieutiques et pétrolières, ainsi que le développement et l'organisation de la marine marchande. Enfin, le dernier chapitre, qui sert aussi de conclusion, explore en quelque sorte les interrelations entre la politique maritime d'un pays et le système international global. L'auteur évoque par exemple les possibilités de coopération entre le Brésil et les autres nations. L'observation fondamentale de cette réflexion semble être que le développement du Brésil en tant que puissance mondiale place ce pays, du point de vue de sa politique maritime, dans une position distincte entre les pays développés et les pays en voie de développement.

L.L.